

Communiqué de presse

Paris, le 2 octobre 2020

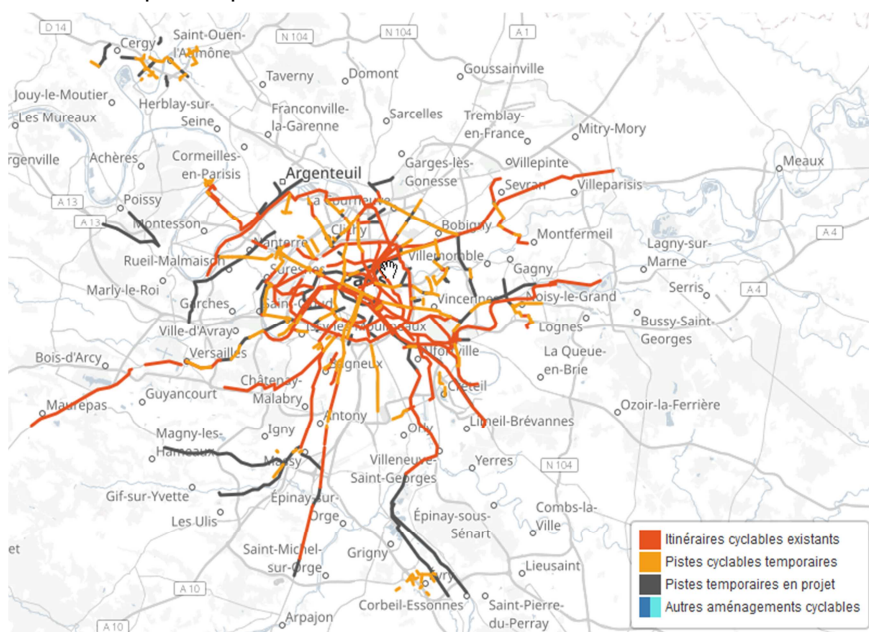
Vélo : 150 km de pistes cyclables supplémentaires créées depuis avril 2020 en Île-de-France

Afin de préparer le déconfinement, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, a mis en place en avril 2020 une démarche partenariale de développement du réseau cyclable en Île-de-France. Près de cinq mois après le lancement de cette démarche, 150km de pistes cyclables supplémentaires ont d'ores et déjà été créées dans la région. Ce jeudi 1^{er} octobre, le préfet de région Marc Guillaume a réuni l'ensemble des parties prenantes de cette démarche afin d'en dresser un premier bilan et d'étudier les perspectives de développement et de pérennisation ou d'adaptation de ces pistes.

150 km de pistes cyclables créées en 5 mois

La construction des pistes cyclables provisoires a débuté dès la mi-avril et a été développée en un temps record. Alors que le réseau ne comptait qu'une dizaine de kilomètres au 11 mai 2020, il représente aujourd'hui près de 150km.

Les gestionnaires des principales voiries d'Île-de-France, à savoir la direction des routes de la DRIEA, les conseils départementaux et la ville de Paris, ont travaillé à l'élaboration d'un réseau de pistes cyclables clair, continu, maillé et sûr. Les projets des différents gestionnaires se sont ajustés progressivement, en fonction des analyses du réseau et des échanges entre acteurs pour gérer les continuités d'un réseau à l'autre.



Une méthode inédite « d'urbanisme tactique » pour bâtir un réseau adapté aux réalités des territoires franciliens

Ce réseau s'est déployé dans l'urgence, en aménageant des pistes cyclables provisoires sur les grands axes mais également au sein des centres urbains. Ces pistes provisoires préfigurent pour certaines le projet de RER vélo porté par le Collectif Vélo francilien et la Région Ile-de-France qui le finance à hauteur de 300 millions d'euros. Ce projet vise à mettre en œuvre des axes structurants sécurisés et continus, résorbant les principales discontinuités, pour relier les grands pôles régionaux, en doublement des principaux axes de transports en commun.

En grande couronne, le caractère plus « routier » des voiries départementales, l'allongement des distances et la part modale plus forte de l'automobile ont rendu moins pertinent le déploiement de pistes cyclables provisoires. Ces pistes ont donc été principalement développées en cœur d'agglomération, bien que certains territoires, tels que Cergy ou Evry, aient construit des réseaux locaux, portés par les communautés d'agglomération.

Les modalités d'évolution des aménagements provisoires pour les semaines à venir

Afin de consacrer pleinement le succès de cette démarche, des réflexions ont été lancées afin de faciliter, dans certaines configurations, le partage de la chaussée avec les autres usagers de la route (voitures et bus) et gérer la question des stationnements illicites.

Les gestionnaires de voiries envisagent une large pérennisation de ces pistes provisoires après une phase de concertation locale pour limiter les conflits avec la circulation et notamment avec les bus.

Pour ce faire, ils pourront postuler, jusqu'au 30 octobre, à la 2e session de l'appel à projet « fonds de mobilité active » 2020, porté par l'État, qui finance la pérennisation des pistes cyclables provisoires ou solliciter des aides du conseil régional dans le cadre de son plan vélo régional, récemment renforcé à travers le projet de RER vélo. Ce fonds, doté de 350 millions d'euros, a été abondé de 100 millions d'euros supplémentaires dans le cadre du plan de relance.

« J'invite le maximum de collectivités et d'acteurs locaux à se joindre à cette démarche enthousiasmante qui, en plus d'avoir révélé l'agilité et la qualité de nos services publics, s'inscrit pleinement dans la nécessaire dynamique de transition écologique engagée par le gouvernement et dont notre région peut être une vitrine mondiale » a déclaré le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, Marc Guillaume.

En Île-de-France, 26 projets lauréats de l'appel à projet « fonds de mobilité active » 2020, soutenus par l'Etat

La 1ère session de l'appel à projets « Fonds mobilités actives – continuités cyclables » 2020, lancée le 20 décembre 2019, inscrit dans la démarche du « Plan Vélo et mobilités actives », a permis de sélectionner 26 projets en vue de soutenir, accélérer et amplifier les projets de création d'axes cyclables au sein des collectivités franciliennes. Ce "Fonds mobilités actives - Continuités cyclables" a par ailleurs été consolidé et intensifié dans le cadre de France Relance.

Pour en savoir plus :

<http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/appel-a-projets-fonds-mobilites-actives-a5860.html>

Contact presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)